

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du LUNDI 27 AVRIL 2026

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	28
Absents et Excusé(es)	:	00
Procuration(s)	:	01

Délibération affichée

Le 05 MAI 2026

N° d'ordre : 41/2026

Domaine d'intervention : 5.3/ Désignation des représentants

L'an deux mil vingt-six et le Lundi vingt-sept du mois D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-et-un avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 21 Avril 2025.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; Mme OUSSELIN Johanna - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland : Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. JEANNETE Joel) : Conseillers Municipaux.

ABSENTS : -Néant

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DE PLIS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET LA DÉSIGNATION DE SES MEMBRES.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de ses compétences, la commune peut confier la gestion de certains services publics à des opérateurs économiques par le biais d'une délégation de service public.

La procédure de sélection des délégataires nécessite la constitution d'une commission spécifique chargée d'analyser les candidatures et les offres.

Conformément aux dispositions légales, cette commission est présidée par le maire ou son représentant et composée de membres du conseil municipal élus en son sein.

Il est proposé au conseil municipal de fixer la composition à 5 membres titulaires et suppléants en respectant la proportionnalité.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1411-5

Considérant l'obligation de mettre en place la commission de Délégation de service public

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;
APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE CRÉER la Commission d'ouverture des plis de Délégation de Service Public,

ARTICLE 2 : DE PRÉCISER que la commission sera présidée par le maire ou son représentant M. BOYAU Alex

ARTICLE 3 : DE DÉSIGNER les membres titulaires et suppléants comme suit :

Membres titulaires :

- M. MIRRE Jocelyn
- Mme JÉRÉMIE Marie-Louise
- Mme LESTIN Léna
- M. LOBEAU Joël
- M. GENDREY Roland

Membres suppléants :

- M. RUART Alex
- M. ISSA Jean-François
- M. MARCEL Didier
- M. MUSQUET Jean-Marie
- Mme PAISLEY Yanétti

Article 4 : DE DIRE que la présente délibération peut dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

05 MAI 2026

Fait à Basse-Terre, le

30 AVR. 2026

L'affichage *et/ou* la publication le

05 MAI 2026

Et/ou la notification le

Le Maire,
André ATALLAH

Le Maire
André ATALLAH